

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES
AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES EAUX-DE-VIE**

Consultation écrite du 16 juillet 2015

Décisions prises

Consultation écrite

DATE : 27 juillet 2015

**AUTORISATIONS DE PLANTATIONS EN VUE DE PRODUIRE DES VINS SANS INDICATION
GEOGRAPHIQUE
CONTINGENTS – ANNEE 2015**

Le Président du comité national a décidé, sur la base de l'article 9 du règlement intérieur de l'INAO, de consulter par écrit les membres de la commission permanente du comité national sur le projet d'arrêté fixant les contingents de demandes d'autorisation de plantation VSIG pour 2015, tel qu'ils résultent des propositions des conseils de bassin viticole.

A la question suivante :

« Approuvez-vous le projet d'arrêté fixant les contingents de demandes d'autorisation de plantation VSIG pour l'année 2015, tel qu'ils résultent des propositions des conseils de bassin viticole ? »

Il a été répondu « OUI » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 21

Réponses reçues : 16

OUI : 13

NON : 3

ABSTENTIONS : 0

Au regard des avis exprimés, la commission permanente a donné un avis favorable au projet d'arrêté fixant les contingents de demandes d'autorisation de plantation VSIG pour l'année 2015, tel qu'ils résultent des propositions des conseils de bassin viticole

